

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Eau, santé, villégiature : Experts et citoyens préoccupés par les impacts du mégaprojet minier de Nouveau Monde Graphite

Montréal / Saint-Michel-des-Saints, 16 septembre 2019 – Des citoyens et des villégiateurs déposeront ce soir une <u>nouvelle analyse</u> lors de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints concernant les risques à l'environnement, à la santé et à l'économie de villégiature que pose le mégaprojet minier de Nouveau Monde Graphite, situé entre les parcs du Mont Tremblant et du Lac Taureau.

« C'est une sonnette d'alarme, un gros drapeau rouge : tout comme nous, les experts ministériels qui révisent actuellement le projet ont de grandes préoccupations concernant les impacts anticipés de ce mégaprojet minier dans la région », insiste May Dagher de la Coalition citoyenne des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH).

Dans <u>une analyse</u> d'une dizaine de pages, les membres de la COPH résument les grandes préoccupations émises à ce jour par les **experts ministériels** dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet, notamment :

- Risque de contamination de l'eau à perpétuité: Les experts ministériels estiment que le promoteur n'a pas démontré
 comment il compte éliminer les risques de contamination de l'eau associés aux 107 millions de tonnes de déchets miniers
 toxiques qui seront laissés sur le territoire de la municipalité, dont plus de 50% sont générateurs d'acide.
- Impacts sur la santé et la qualité de vie en milieu de villégiature : Les experts ministériels indiquent que les modélisations actuelles prévoient des dépassements de normes et ne sont pas adéquates quant à la qualité de l'air (poussières) et les nuisances par le bruit dans ce milieu de villégiature. Ils s'inquiètent des stress psychosociaux anticipés et recommandent des études conforment avec l'Organisation mondiale de la santé.
- Une zone tampon inadéquate : La zone tampon actuellement prévue de 1km serait inadéquate et les experts ministériels recommandent des études plus poussées sur un rayon de 3km, voire 6km concernant différentes nuisances anticipées, dont le bruit, de même que concernant le plan de rachat et de relocalisation de résidences limitrophes.
- Émissions de gaz à effet de serre: Les experts ministériels constatent que la viabilité technique et financière d'une mine
 « tout électrique » que met de l'avant le promoteur dans ses campagnes publicitaires n'est pas démontrée. Cela, combiné au
 déboisement de plus 300 hectares pour la mine, occasionneraient des émissions additionnelles de gaz à effet de serre très
 importantes que les experts recommandent de documenter.

Assemblée du conseil municipal ce soir (16 septembre, 19h)

Mme Dagher : « Nous demandons aux élus municipaux d'arrêter de se fermer les yeux, d'arrêter de se croiser les bras, et d'arrêter de se fier uniquement aux paroles de la compagnie. Nous demandons à la municipalité de se doter de ses propres experts indépendants pour contrevérifier l'information et de remplir son mandat de protection de la santé et de l'environnement de ses citoyens ».

Un BAPE cet automne?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) examinera le projet minier plus tard cet automne ou à l'hiver 2020, dépendamment de l'évolution de l'analyse des ministères et des réponses du promoteur.

-30-

Pour information:

May Dagher, Coalition citoyenne des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie, c.438-820-5800